



Délibération n° 2022-04-06-02

Séance du 6 avril 2022

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date convocation : 1 avril 2022

Présents : 10

Votants : 9

Absents ou excusés : 1

L'an 2022, le 6 avril à 21 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe LASMAN, maire.

Étaient présents : ALQUIER Gaël, BARBASTE Pierre, BARBASTE Sébastien, BOURREC Daphné, CASSE Josiane, CHESSERON Jean-Marie, LACROUX Evelyne, LASMAN Philippe, LATCHÉ Jean, RIVALS Christophe

Absents ou excusés : GALLAIS Nathalie

Ayant donné procuration : /

Secrétaire : BOURREC Daphné

OBJET : Approbation du compte administratif 2021 du budget communal.

Le conseil municipal examine le compte administratif 2021 du budget communal qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	172 409,53 €
Recettes	260 571,89 €
Reports de l'exercice 2020	+ 912 102,04 €
Résultat cumulé	1 000 264,40 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	34 420,26 €
Recettes	243 596,30 €
Reports de l'exercice 2020	+ 44 522,85 €
Reste à réaliser dépenses	742 500,00 €
Reste à réaliser recettes	457 182,00 €
Résultat cumulé	- 31 619,11 €

Hors de la présence du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE À L'UNANIMITÉ** le compte administratif du budget communal 2021.

Ainsi fait et délibéré le jour mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme

Le maire, LASMAN Philippe